ditions, il pourra être affecté à payer l'intérêt d'un nouvel emprunt.

L'emprunt projeté sera fait par la Banque impériale ottomane dont le directeur à Londres s'est rendu hier à Constantinople pour terminer les négociations. Je crois donc pouvoir dire que vu les dispositions du sultan, la Porte fera droit sous peu aux demandes du gouvernement français.

Il est parfaitement exact, dit le *Matin*, que le sultan, pris de peur, s'est décidé à régler définitivement l'affaire Lorando et il est probable que, pour y réussir, il se propose de recourir à l'emprunt. Cette hypothèse a été envisagée à Yildiz, il y a plusieurs mois déjà.

Mais ce qui est également certain, c'est que cette concession ne saurait aujourd'hui nous suffire.

L'affaire Lorando réglée

L'*Agence Nationale* nous téléphone :

La somme de 344.000 livres turques, représentant la créance Lorando, sera versée incessamment par la Banque ottomane avec laquelle des arrangements spéciaux ont été pris par le gouvernement impérial.

Les informations reçues à l'ambassade de Turquie confirment la nouvelle du règlement de l'affaire Lorando par un iradé du sultan ordonnant de donner pleine satisfaction à la France au sujet de cette créance.

L'OCTROI DE ROUBAIX

Le projet de suppression devant la Chambre

Paris, 2 novembre. — La Commission des octrois qui est saisie du projet tendant à établir au profit de la ville de Roubaix des taxes directes, en remplacement des droits d'octroi supprimés, se réunira mercredi prochain pour entendre la lecture du rapport préparatoire qu'elle a chargé M. Abel Bernard, député de Vaucluse, de lui soumettre.

Jeudi, la Commission entendra les délégués de la Chambre de commerce et des diverses associations patronales qui protestent contre le projet de la municipalité et du gouvernement.

Vendredi seront entendus les représentants de la Municipalité de Roubaix.

M. Abel Bernard sera donc en mesure de déposer dès mardi son rapport définitif.

Il en demandera la discussion immédiate.

La majorité de la Commission est favorable au projet du gouvernement, ainsi que nous l'avons dit.

On annonce que M. Motte se propose de le combattre à la tribune.

Le plus grand cuirassé du monde

Londres, 2 novembre. — Le plus grand et le plus rapide des croiseurs-cuirassés a été lancé hier, à Barrow-on-Furness, en Angleterre, et constitue la première unité de la nouvelle classe des croiseurs cuirassés à grande vitesse dont a été dotée la flotte britannique. Le *King-Alfred* — tel est le nom du nouveau navire de guerre — est, en outre, le plus vaste cuirassé de sa catégorie, puisqu'il déplace 14,100 tonnes en charge et a 151 mètres de long, 21 m. 40 de large et 7 m. 81 de tirant d'eau.

Sa vitesse normale sera de 23 nœuds. Ses machines, disposées en deux séries, sont à triple expansion et peuvent développer une puissance de 40,000 chevaux.

Afin de donner au *King-Alfred* un grand rayon d'action il a été pourvu de larges soutes à charbon contenant 2,250 tonnes de combustible. Il pourra donc, à une vitesse relativement élevée, faire 12,50 milles marins sans se ravitailler.

Son armement comporte 35 canons et 6 tubes lance-torpilles, manœuvrés, les uns comme les autres, par des appareils automatiques. Quant à l'épaisseur de la cuirasse, qui règne du haut à l'autre du navire, elle n'est pas inférieure à 38 centimètres.

Le *King-Alfred* a coûté 26.500.000 francs. Son équipage compte 907 officiers et matelots.

La Grève générale des Mineurs

DANS LE BASSIN DU PAS-DE-CALAIS

Le Conseil d'administration du Syndicat approuvant Evrard et les décisions du Comité fédéral. — Les attaques. — La réponse du Président du Conseil.

Le Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais, s'est réuni samedi, à quatre heures du soir, à son siège social, à Lens, sous la présidence du député Basly.

Etaient présents : les députés Basly et Lamendin ; Cadot, vice-président ; Evrard, secrétaire général ; Baugnet, trésorier ; Poiret, de Marles ; Cortier, de Bruay ; Delelis, de Noeux ; Leleu, de Béthune ; Selmer, de Liévin ; Durieux, de Lens ; Fournay, de Courrières ; Hutte, de Drocourt ; Lerouvel, de Douges ; Gindre, d'Hénin-Liétard ; Cordier, de Carvin ; et Tassin, de Meurchin.

L'ATTITUDE D'EVRARD

Le citoyen Evrard, secrétaire général du Syndicat, délégué au Comité fédéral rend compte des discussions et décisions prises dans les réunions de Saint-Etienne.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve l'attitude du citoyen Evrard, ainsi que les décisions prises par le Comité fédéral.

UNE PROTESTATION

« Le délégué Hutte, membre du Parti ouvrier français qui, cependant vient de voter avec ses collègues l'ordre du jour approuvant l'attitude d'Evrard, présente une motion tendant à protester contre le Comité fédéral lequel, a, dit-il, transgressé dans les réunions de Saint-Etienne, les décisions du Congrès de Lens en ne proclamant pas, à la suite du vote et pour le premier novembre, la grève générale.

Après une longue discussion, à l'unanimité moins la voix de Hutte, son auteur, cette proposition est repoussée.

LES ATTAQUES

Ensuite le Conseil d'administration proteste à l'unanimité contre la campagne de dénigrement que poursuivent en ce moment certains membres du Parti ouvrier français contre les militants du Syndicat du Pas-de-Calais et assure ces derniers de toutes leurs sympathies.

LA LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Lecture est donnée de la lettre adressée par M. Waldeck-Rousseau au citoyen Cotte, secrétaire du Comité fédéral, en réponse aux revendications présentées en faveur des ouvriers mineurs, dont copie avait été transmise à Evrard.

Les termes de cette lettre sont longuement commentés et différents avis sont émis par les délégués. Finalement ceux-ci prennent une décision qu'ils promettent de ne pas faire connaître quant à présent.

COMMISSION DE CONTROLE

Le délégué Degréaux, de Liévin, qui assiste à la réunion en sa qualité de secrétaire de la Commission de contrôle, donne lecture du rapport sur les opérations de caisse. Le rapport est approuvé.

LES MINEURS DE MONTCEAU

On télégraphie de Lens :

— Suivant une information sérieuse, parvenue dans le Pas-de-Calais de Monceau-les-Mines, le conseil d'administration du syndicat de Monceau a décidé de surseoir à la grève générale en attendant la décision des Chambres sur la projet soumis par le gouvernement.

LE RAPPORT DE COTTE

Saint-Etienne, 2 novembre. — Cotte, secrétaire général de la Fédération des mineurs, a terminé son rapport sur les conditions du travail, en réponse à celui présenté à la commission extraparlementaire par le comité des houillères de France.

Le rapport de Cotte sera expédié demain.

Les mineurs travaillent généralement partout dans le bassin de Saint-Etienne, sauf dans quelques puits en réparation et dans les mines du Gros, où les ouvriers ont congé aujourd'hui.

CALME PARTOUT

(Dépêches de nos correspondants)

Albi, 2 novembre. — Joucaviel, délégué de la Fédération du Sud du comité général, s'est rendu à Cagnac, centre des mines d'Albi, où il s'est entretenu avec les militants des mines. Aucune décision n'a encore été prise.

Le bassin reste calme.

Des mesures sont prises pour assurer, si le besoin s'en faisait sentir, l'ordre et la protection des mines ; mais ces mesures ne sont point de nature, comme les alarmistes le prétendaient, à porter ombrage aux mineurs ni à effrayer la population.

Le Creusot, 2 novembre. — Ce matin, après le repos de la Toussaint, la rentrée dans les ateliers ainsi qu'à la mine s'est faite normalement dans un calme absolu.

Bessèges, 2 novembre. — C'était hier jour de chômage à cause de la fête de la Toussaint ; mais le travail a été repris partout ce matin comme à l'ordinaire. Il n'y a aucun signe d'agitation.

Cransac, 2 novembre. — Hier, le chômage était général parce que c'était un jour férié, mais, aujourd'hui samedi, les ouvriers travaillent comme d'habitude.

Moutiers, 2 novembre. — Tout est calme dans le bassin houiller. Le syndicat, réuni hier, décide d'attendre le mot d'ordre de la Fédération générale si la grève doit être déclarée.

Suspension du maire de Bourges

UNE CONFÉRENCE ANTIMILITARISTE

Bourges, 2 novembre. — Il y a quelques jours, étaient apposées à Bourges des affiches à se rendre à une grande réunion antimilitariste. Cette réunion, disaient ces affiches, sera présidée par un ancien disciplinaire, assisté du citoyen Vaillandet, maire de Bourges. L'ordre du jour portait : « Du rôle social de l'armée ; des devoirs des conscrits au régiment ; des tortures et crimes militaires. » Cette affiche contenait en outre un appel pressant aux ouvriers syndiqués : « refuse l'obéissance le jour où on leur donnerait l'ordre de marcher contre les grévistes.

Cette réunion eut lieu, et Vaillandet, maire de Bourges, qui appartient au parti socialiste révolutionnaire, y prit la parole.

Le préfet du Cher vient de prendre un arrêté suspendant de ses fonctions le maire Vaillandet. Cet arrêté vise le maire de Bourges dans les termes suivants :

« Attendu qu'il s'est livré à des actes et à des manifestations contraires à la dignité et à la réserve que lui imposent les fonctions de magistrat municipal ;

Attendu notamment que, dans une réunion publique tenue le 1er, il s'est associé ouvertement à un appel à l'insubordination adressé aux jeunes gens qui vont être prochainement incorporés sous les drapeaux ;

Attendu, en outre, qu'il a commis récemment une série d'abus de pouvoir en substituant son autorité à celle du préposé en chef dans la direction et l'exécution du service de l'octroi ; qu'il a en même temps encouragé l'indiscipline dans le personnel et qu'ainsi il a risqué de désorganiser matériellement et moralement des services, sans égard aux conséquences d'une pareille attitude pour les finances de la ville et du Trésor ;

Considérant que de pareils agissements comportent une sanction,

Arrête : M. Vaillandet est suspendu de ses fonctions de maire de Bourges pour une durée d'un mois à dater de la notification du présent arrêté. »

L'école obligatoire

UNE CIRCULAIRE DE M. LEYGUES

Paris, 2 novembre. — M. Leygues, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux préfets une longue circulaire dont nous détachons les passages suivants :

La proportion des illettrés en France était, en 1866, de 31 6 p. 100 pour les hommes, de 47 4 p. 100 pour les femmes ; en 1870, elle atteignait encore 23 p. 100 pour les hommes, 37, 7 p. 100 pour les femmes ; en 1885, elle est tombée à 4 7 p. 100 pour les hommes, à 7 2 p. 100 pour les femmes. Ces chiffres seuls prouvent la sollicitude constante avec laquelle la République s'est occupée de l'enseignement.

Cependant les progrès réalisés ne doivent point faire perdre de vue ceux que nous devons encore accomplir et qui sont considérables. La loi du 28 mars 1882, qui a établi l'enseignement obligatoire, n'a encore reçu qu'une application partielle. Trop nombreux sont les enfants qui ne fréquentent pas l'école ou qui ne la fréquentent qu'irrégulièrement, qui, par suite, non seulement n'apprennent ni à lire ni à écrire, mais ne reçoivent pas cet ensemble de connaissances et surtout cette éducation morale et civique que comprennent les programmes de l'enseignement primaire.

La loi du 28 mars 1882 et la loi du 30 octobre 1886 ont confié aux commissions scolaires le soin de faire observer l'obligation. Trop souvent ces commissions ne se sont pas acquittées de leur tâche et ceux qui se sont occupés de cette grave question ont pu même se demander si elles étaient en mesure de le faire.

L'exemple des communes où la commission scolaire a toujours fonctionné régulièrement permet de ne pas accepter cette condamnation excessive.

Avant de modifier la loi, il faut veiller d'abord à ce qu'elle soit réellement appliquée. Un nouvel effort doit donc être tenté, et il vous appartient, Monsieur le préfet, d'en assurer le succès. Je vous invite à prendre des mesures pour que les commissions scolaires soient réorganisées dans toutes les communes, qu'elles se réunissent régulièrement et exercent les attributions qui leur ont été conférées. Vous adresserez des instructions dans ce sens à MM. les maires, et vous insisterez sur le rôle si important que la loi leur confie. Vous veillerez en particulier à ce que, dans chaque mairie, les procès-verbaux de la commission scolaire soient conservés avec soin et puissent être facilement consultés par les autorités scolaires.

Faits Divers

HORS RÉGION

Le vampire de Muy

La genèse des crimes

Toulon, 2 novembre. — Les médecins aliénistes ont fait hier une nouvelle visite à Ardisson, et les résultats ont été des plus intéressants. Après avoir offert au prisonnier une cigarette, qu'il a d'ailleurs fumée sans y trouver le moindre goût, M. le docteur Belletand lui a posé une série de questions tendant à lui permettre d'établir par quelle suite de faits ce garçon simple et doux a pu arriver à commettre la série de crimes qui l'a rendu si tristement célèbre.

Voici ce que l'on peut conclure des réponses qu'il a faites :

Esprit faible, timoré, tourné en dérision par tous et surtout par toutes, Ardisson vivait seul avec son père, qu'il aidait dans sa besogne de fossoyeur, et bientôt il s'habitua à l'appareil de la mort : les ossements que sa bêche remuait en creusant les fossés, la bière qu'il soutenait en l'y descendant, les objets funéraires qu'il maniait, l'odeur « sui generis » du milieu où il vivait, tout cela l'impressionna d'abord, hanta ses rêves, et bientôt il songea comme à choses très naturelles à ces morts, à ces mortes qu'il aidait à ensevelir ; il s'accoutuma à y penser.

Un jour, l'envie lui vint de revoir le cadavre d'une femme du pays qu'il avait aidé à inhumer. Ce fut sa première violation de sépulture. Il contempla le cadavre sans le toucher, puis referma la bière et retourna chez lui. Une autre fois, il ouvrit encore un cercueil et s'enhardit à toucher, à caresser le corps. Il embrassa une troisième morte. Alors ce fut une habitude : qu'une femme mourût, jeune ou vieille, connue ou inconnue, il ouvrit sa bière. Le plaisir qu'il éprouvait à ces caresses l'engagea à recommencer. Il était désormais pris dans l'engrenage. Bientôt il alla plus loin : il lui fallut la possession de ces corps inertes, et, un jour, il détacha une tête dont il fit la compagne de ses nuits, l'appelant de doux noms, la baisant sur les lèvres, sur ces yeux qui étaient des trous où la vermine grouillait parmi la pourriture, qu'il ne sentait même pas.

Enfin, il lui fallut un cadavre entier.

C'est dans la solitude de son innomable repaire, de ce grenier décrit ici même, qu'il vécut avec ces restes décomposés, parlant à ces têtes, surpris de ne point entendre leurs réponses à ses tendresses.

Pendant son service militaire, il y avait eu une détente : c'est qu'il avait trouvé une maîtresse.

C'est donc — il le paraît, du moins — à la répulsion que son esprit mal équilibré et son caractère sombre inspiraient aux femmes qui l'approchaient qu'il faut attribuer l'origine de ses crimes : délaissé, isolé, ne pouvant satisfaire ses appétits de jeune gars, il dut les assouvir sur celles à qui il ne répugnait point, qui ne le chassaient pas et qu'il sentait si proches de lui, le fossoyeur.

Ce ne fut point cependant sans avoir tenté tous les moyens auprès des vivantes, qu'il suivait de loin dans les champs, se livrant, sur les traces de leur passage, à des actes de scatophilie où se révélait toute la violence, toute l'intensité de l'aberration passionnelle de ce tempérament exaspéré de voir lui échapper ce qu'il désirait le plus.

En faisant le récit de sa vie, Ardisson s'anime, ses yeux brillent, et, à M. le docteur Belletand qui lui demandait s'il recommencerait, il répondit hier :

— Je ne dis pas non.

C'est le soir, la nuit surtout, qu'il allait au cimetière, et par quel temps qu'il fît.

Ses premiers actes remontent à une dizaine d'années, c'est-à-dire avant son service militaire ; mais on n'a pu lui faire préciser les dates, car, si la mémoire est intacte, la faculté de localisation dans le temps est complètement obhtérée.

Un nouvel examen aura lieu lundi.

Un sauveteur noyé

Paris, 2 novembre — Ce matin, vers deux heures, une femme dont l'identité n'est pas encore connue, se jetait dans la Seine, du quai de Gesvres, entre le pont Marie et le pont Louis-Philippe. Les gardiens de la brigade fluviale, Bailly et Marnas se mirent aussitôt à l'eau pour la retirer du fleuve. Le gardien Bailly avait réussi à saisir la désespérée, malheureusement il fut entraîné avec elle par la violence du courant et disparut sous une péniche.

Quant à son collègue Marnas, que le courant entraînait aussi, il allait disparaître à son tour, quand on lui jeta une corde qu'il put saisir et grâce à laquelle on réussit à le ramener sur la rive. Il était à demi asphyxié. Mais le gardien Bailly ne put être secouru à temps ; on ne le retira de l'eau qu'après une heure de recherches, ainsi que la femme. Le corps du malheureux agent fluvial a été transporté à la caserne de la Cité.

Le gardien défunt est né en 1871 ; il était originaire de Poitiers.

Avant d'être gardien, Bailly avait servi au 3e génie. Il était célibataire.

Bruit d'un attentat anarchiste

Paris, 2 novembre. — Le « Temps » reçoit de son correspondant de Rive-de-Gier la dépêche suivante :

« Le bruit courait, ce matin, qu'on avait, dans la nuit, tenté de faire sauter l'hôtel de ville au moyen de la dynamite. On a cru, tout d'abord, à une mauvaise plaisanterie, mais il a fallu se rendre à l'évidence quand, dans l'après-midi, la matérialité du fait a été dûment établie par l'enquête de la police.

Voici les renseignements recueillis à ce sujet :

Hier soir, un peu avant neuf heures, M. Claudius Imbert, armurier, rue de Lyon, se rendait à la poste installée dans l'hôtel de ville, quand il aperçut, en passant devant la voûte qui partage cet immeuble en deux, une vive lueur dans une rainure du mur faisant face au midi.

Après avoir éteint la flamme, il rechercha ce qui avait pu la produire et reconnut que c'était une mèche allumée reliant deux cartouches de dynamite. Elles étaient posées l'une sur l'autre, de façon à remplir complètement la rainure pratiquée dans la pierre.

Le commissaire de police commença aussitôt une enquête qui s'est continuée aujourd'hui avec le concours du juge de paix et d'un commissaire spécial venu de Saint-Etienne.

On suppose que cette tentative est l'œuvre d'un ou plusieurs anarchistes.

Les cartouches ont bien été reconnues pour être du type usité dans les houillères, mais on ne croit pas les ouvriers mineurs de notre ville capables d'un pareil forfait. On ne signale, en effet, aucune agitation parmi eux. »

DANS LA RÉGION

L'élection sénatoriale du Pas-de-Calais

On sait que les délégués sénatoriaux du Pas-de-Calais se réuniront aujourd'hui à Arras pour élire un sénateur en remplacement de M. Leroy, décédé.

Le bruit court que certains groupes socialistes de l'arrondissement de Béthune, ne voulant pas voter pour M. Boudenoot, député républicain du Pas-de-Calais, ont décidé de réunir leurs suffrages sur le nom du citoyen Jaurès.

Briand à Denain

Aujourd'hui dimanche, à six heures et demie du soir, salon du Syndicat Central, à Denain, le citoyen ARISTIDE BRIAND, secrétaire du Comité général du Parti socialiste, fera une conférence publique et contradictoire.

Ordre du jour : Des organisations socialistes et de l'union de ces organisations.

Entrée : Il sera perçu 0,20 centimes pour les frais.

Grave affaire

A SAINT-QUENTIN

Arrestation d'un vérificateur et du surveillant de la ville. — Deux cent mille francs de détournements.

M. Mallet, vérificateur des travaux de la ville, et M. Morel, surveillant des travaux, ont été mis en état d'arrestation sous la grave inculpation de dilapidation des deniers publics, faux et usage de faux.

Mm. Mallet et Morel, qui étaient au service de la ville depuis 20 ans, avaient reçu l'ordre de se présenter vendredi au parquet du procureur de la République. D'autre part, deux mandats d'amener étaient lancés contre eux. Donc, jeudi, à 11 heures MM. Morel et Mallet se trouvèrent dans le cabinet du procureur, M. Lassus, accompagnés des agents Goulé et Gorlier.

A la suite d'un interrogatoire sommaire, le procureur mit l'affaire à l'instruction et à midi et demi, un mandat de dépôt était signé contre Mallet et Morel, qui furent conduits, en fiacre, à l'Hôtel des Quatre-Boules par les deux agents cités plus haut.

Une perquisition a eu lieu à leurs domiciles dans l'après-midi.

Maintenant, qui a fait arrêter ces deux hommes ?

Le maire de Saint-Quentin, lui, s'est borné à son rôle d'administrateur. Il a vu des fonctionnaires qui trafiquaient des deniers publics, il les a confondus, il leur a fait signer leurs aveux, puis il les a révoqués.

Là s'est borné le rôle du maire et des adjoints.

Le parquet maintenant, s'empare de l'affaire. La loi est formelle : dilapidation des deniers publics, faux et usage de faux, c'est la cour d'assises. Il va falloir maintenant prendre l'affaire dans tous ses détails et ce ne sera pas un petit travail s'il faut remonter à vingt ans !

Les détournements s'élèveraient à plus de 200.000 francs, dit-on.

Tribune Socialiste

LE Congrès de Dorignies

Les groupes socialistes de l'arrondissement de Douai, adhérant au P. O. F., se sont réunis en Congrès pour examiner la situation électorale dans les deux circonscriptions.

Les groupes de l'arrondissement étaient représentés par plusieurs délégués.

A défaut du citoyen Roussel, maire d'Ivry, membre du Conseil national, c'est le citoyen H. Ghesquière qui représentait à ce Congrès le Conseil national, et le citoyen Rassel qui représentait le Comité Fédéral du Nord, du Parti ouvrier français.

La séance de jeudi matin, pour la vérification des pouvoirs et la lecture des procès-verbaux, fut présidée par le citoyen Lebacq, délégué d'Orchies.

La séance de l'après-midi fut présidée par le citoyen H. Ghesquière.

L'ordre du jour fut abordé sérieusement et après d'intéressantes discussions, des résolutions ont été prises qui seront d'une très grande utilité pour la propagande socialiste dans l'arrondissement et pour la lutte à entreprendre d'ici aux élections législatives prochaines.

La Réunion Publique

L'UNITÉ ACCLAMÉE DU P. O. F. & DU P. S. F.

Vendredi soir, la section du Parti ouvrier français de Dorignies avait convoqué les socialistes de la commune à une grande manifestation à la salle Davril, pour clôturer les travaux du Congrès d'arrondissement.

Plus de trois cents citoyens avaient répondu à cet appel. Le bureau est ainsi constitué :

Président : le citoyen RICHEZ, de Somain, délégué mineur ; *assesseurs* : les citoyens GONIAUX et Francis DEMARCQ, d'Orchies.

Le citoyen Ghesquière prend le premier la parole.

Je ne suis pas, dit-il, un inconnu pour vous. Vous avez pu suivre, dans le *Réveil* que vous lisez tous, la série de mes conférences et vous savez ainsi quelles sont mes théories et ma pensée socialistes, et si je viens vous entretenir ce soir de la lutte de classe, je ne ferai que vous répéter un enseignement que je me plais à porter partout parce que j'estime que c'est la bonne parole, le bon grain que l'on doit jeter pour les belles moissons futures.

Ghesquière développe magistralement cette thèse, il est vigoureusement applaudi. Il est tout naturellement amené à parler de la Grève Générale, il déclare que les ouvriers ont entre les mains une arme puissante, le bulletin de vote, dont il n'ont pas jusqu'ici usé comme ils auraient dû le faire puisqu'ils envoient à la Chambre pour les représenter des ennemis de leur classe.

Ghesquière touche ensuite en passant à la création des groupes du Parti socialiste français. Je ne dirai plus, déclare-t-il, que je m'étonne de leur formation, je la constate. Certes, je reconnais que ces voisins de nos organisations sont comme nous des socialistes et c'est pour cela que l'eusse préféré les voir venir à nous ; des divisions que je déplore ont amené l'éclosion de cette organisation seconde, mais je garde le ferme espoir que dans les luttes prochaines nous combattrons les uns et les autres pour la même cause, sous un même drapeau.

Ce sera pour moi un soulagement énorme, car ce n'est pas sans une profonde amertume que je songe que je me trouve momentanément séparé de vieux lutteurs, d'amis avec lesquels j'ai lutté si longtemps.

Ghesquière conclut en engageant tous les camarades à se grouper dans les syndicats.

En terminant, il condamne la participation d'un socialiste dans un ministère bourgeois ; on fusille nos camarades et nous avons l'un des nôtres au pouvoir ! Je reconnais toutefois que Millerand, au ministère, a fait ce qu'il pouvait faire, il a déposé des projets de loi qui devaient favoriser la classe ouvrière. A quoi ont abouti ses efforts ?

L'expérience a trop duré, elle est concluante, elle est définitivement, et pour tous, condamnée.

Rassel lui succède à la tribune, il définit le socialisme, regrette les divisions qui ne peuvent que l'affaiblir ; il se demande ce que les gouvernements bourgeois qui se sont succédé depuis trente ans ont fait pour les ouvriers. Rien !

« La Chambre, dans la dernière législature, a voté avant de se séparer la loi sur les accidents qui n'est qu'une escroquerie. Il cite le cas d'un ouvrier qui s'est vu allouer par le tribunal de Cambrai 32 fr. 75 pour une jambe cassée.

La Chambre actuelle va clore ses travaux par une nouvelle duperie en abordant — dans l'esprit que nous connaissons — la loi sur les retraites ouvrières.

Il termine en déclarant : « Nous ne sommes pas réformistes, nous sommes transformistes et révolutionnaires. »

L'ORDRE DU JOUR

Divers ordres du jour arrivent à la tribune ; celui du citoyen Goniaux, du P. S. F., accepté par le bureau entier, est mis aux voix par le président et adopté. Il est ainsi conçu :

Les citoyens de Dorignies, réunis salle Daprril, après avoir entendu les orateurs socialistes du P. O. F., s'engagent à s'organiser en parti distinct de classe pour combattre la bourgeoisie capitaliste.

Et se séparent aux cris de : Vive le Parti socialiste unifié ! Vive la République sociale ! Vive la Révolution sociale !

Dernière Heure

Les massacres d'Arménie

UN MANIFESTE SOCIALISTE

Paris, 2 novembre. — Le Comité général du Parti socialiste. Adresse aux travailleurs socialistes le manifeste suivant :

Depuis des mois, des nouvelles de plus en plus alarmantes nous parviennent d'Arménie, de plusieurs villages, de plusieurs centres importants à Keness, à Moush, à Sassoun et de bien d'autres points du territoire. Des massacres particulièrement importants ont eu lieu et divers indices tels que la construction de casernes auprès des agglomérations des populations arméniennes et le déploiement inaccoutumé des forces militaires nous annoncent la prochaine mise à exécution de sinistres projets.

Depuis les hécatombes des années 1894, 1895, 1896 : c'est-à-dire en trois années TROIS CENT MILLE Arméniens, hommes, femmes et enfants périrent sous les coups des serviteurs d'Abdul-Hamid. L'Arménie Turque, en dépit des promesses et des engagements du Sultan ne cesse pas de souffrir de toutes les misères et d'actes de sauvagerie les plus cruels et les plus odieux attentats.

Vis-à-vis de l'Arménie, toutes les peines, tous les actes les plus coupables deviennent licites. Ils sont ouvertement ou tacitement encouragés, ordonnés par le dultan. Les Hardes, les Hamidies, ces janissaires du Sultan, plus cruels que ceux d'autrefois, disposent en toute souveraineté du bien des Arméniens. Ils les dépossèdent si tel est leur bon plaisir de leurs biens et ils les font ensuite cultiver, comme serfs, les champs dont ils étaient les maîtres. Ils prennent leurs troupeaux ; s'emparent de leurs récoltes, volent leur argent. Sous un prétexte quelconque, ils prennent d'assaut les villages, les mettent à sac, pillent les habitations ; ils se jettent ensuite sur les habitants et violent les femmes et les jeunes filles.

En 1895, le gouvernement européen eut un instant conscience de la responsabilité qui pesait sur lui ; il se rappela l'article 61 du traité de Berlin et en rappela au Sultan la teneur, en constituant un memorandum. Le Sultan reconnut son devoir d'accorder aux Arméniens les mêmes droits qu'à ses autres sujets, son devoir de les protéger contre toute agression.

Parmi les articles du memorandum nous relevons les suivants :

7. La nomination d'une haute commission de surveillance pour la mise en application des réformes dans les provinces.

8. La création d'une commission permanente de contrôle à Constantinople.

Comme l'article 61 du traité de Berlin, le mémorandum de 1895 demeura sans effet. Ni la Turquie ni les autres puissances n'eurent l'air d'en tenir compte.

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est qu'on se souvienne de leur existence et qu'on agisse en conséquence ; c'est que le gouvernement français prenne conscience de son devoir et exerce son droit ; c'est qu'il sorte de son apathie et fasse le nécessaire pour sauver des centaines de vies humaines et arracher toute une race à l'extermination.

A l'heure actuelle son devoir d'intervenir est plus pressant que jamais, parce qu'il s'agit en même temps d'une affaire d'un autre ordre, à vrai dire de l'ordre le plus bas, qui a amené la demi-rupture de ses relations avec la Porte et a provoqué entre elle et lui une conversation diplomatique dont il est particulièrement utile d'élever le niveau.

Notre gouvernement, qui est resté pendant des années impassible au spectacle de tant d'atrocités, s'est ému des lenteurs apportées par le gouvernement ottoman dans le règlement des questions d'argent intéressant une société financière et quelques banquiers ; il s'est ému au point de fournir à son ambassadeur un prétexte pour rentrer en France et amener la suppression de l'ambassadeur de Turquie à Paris en lui faisant abandonner son poste.

Eh bien, nous devons, à l'heure où, se faisant le soutien zélé des intérêts de quelques capitalistes, le gouvernement de la République française est entré en conflit avec le gouvernement turc, lui rappeler que depuis bien longtemps, des raisons d'humanité, ainsi que le sentiment de la confiance placée en lui par le peuple Arménien, eussent dû motiver une intervention énergique de sa part auprès du sultan et qu'il ne serait pas sans se couvrir d'une ineffaçable honte en tardant davantage à réclamer l'application des clauses du traité de Berlin et du mémorandum de 1895.

Conformément à une motion du Congrès socialiste international de 1900, le Bureau socialiste international a invité, ces jours derniers, le Parti socialiste de tous les pays à agir sur leur Parlement pour obtenir que les puissances mettent un terme aux massacres d'Arménie. Dans quinze jours, à la tribune de la Chambre, des orateurs socialistes feront entendre la protestation de notre Parti et sommeront le gouvernement français de faire son devoir.

Dans les autres Parlements, nous n'en doutons pas, nos amis étrangers porteront la même question à la tribune et agiront dans le même sens. Dans les autres pays, par la presse, par des réunions publiques, les socialistes, selon le vœu du bureau international, éclaireront l'opinion. Ils mettront en mouvement les masses.

Il faut que chez nous aussi, le Parti socialiste tout entier se dresse et fasse resplendir sa voix ; il faut qu'en deçà de nos frontières comme au-delà, l'action des élus socialistes soit secondée par la presse, par les réunions.

Travailleurs socialistes, faites que les paroles du Congrès international de 1900 deviennent des actes.

Le Comité général.

Une fillette assassinée

Bourg, 2 novembre. — Une fillette de dix-huit mois a été assassinée hier soir à Grand-Corent par un individu inconnu. L'assassin s'était introduit dans la maison de M. Bardet, conseiller municipal, pour voler. Pendant qu'il fouillait les meubles, l'enfant qui dormait dans son berceau se réveilla et cria. Le malfaiteur lui défonça le crâne d'un coup de poing.

Le Conflit franco-turc

La politique française en Turquie

Bruxelles, 2 novembre. — L'« Etoile belge » reçoit de son correspondant parisien le télégramme suivant :

« Les bruits les plus contradictoires continuent à circuler au sujet de la démonstration navale dans les eaux turques. On dit qu'il s'agit pour la France de s'emparer de Beyrouth et de la Syrie.

L'Angleterre donnerait son assentiment de même que pour la Mandchourie, de façon que les puissances intéressées ne s'occupent point de la guerre du Transvaal.

Dans ces conditions si le sultan était décidé à régler les créances en jeu, la France ne se déclarerait pas satisfaite. Elle réclamerait une compensation pour les pourparlers qui traînent depuis dix-neuf mois. Cette compensation serait l'occupation de la Syrie.

Les bruits de protectorat éventuel de la France sur la Syrie rencontrent cependant peu de créance. On fait observer que dans ce cas les compagnies de débarquement françaises, qui n'ont pas été renforcées, auraient affaire à l'armée turque, qui ne se retirerait pas sans coup férir.

Il est cependant officiel que la France poursuit en Turquie une politique d'influence permanente reposant sur une garantie fixe à exiger du sultan, garantie non seulement morale et verbale, mais appuyée par une possession matérielle ».

Suicide à la dynamite

Troyes, 2 novembre. — Un ouvrier carrier, nommé Cotte, s'est suicidé en s'allumant une cartouche de dynamite dans la bouche.

FEUILLETON DU 4 NOVEMBRE. — N° 49

BELLE COUSINE

GRAND ROMAN

par

Georges MALDAGUE

PREMIÈRE PARTIE

VII

Et Olympe songeait, en montant lentement, avec peine, — car elle se sentait soudain brisée, — les trois étages conduisant à l'appartement où Gaston ne la trouverait pas.

— En mettant à cette femme un billet de cent francs dans la main, je serai sûre de son silence. Il me suffit qu'elle affirme, que je venais chercher mes lettres moi-même, et qu'elle ignore absolument où je m'étais retirée.

En bas, la concierge marmottait :

— Elle va peut-être me demander de faire son ménage en attendant qu'elle ait une bonne ; ce serait toujours ça de gagné !

Mme Dalbert pénétra de suite dans la chambre à coucher, ouvrit toute grande la fenêtre, et chercha dans un petit bureau empire, couvert de poussière, comme tous les meubles de cet appartement, depuis si longtemps inhabité, du papier et de l'encre.

Du papier, des enveloppes. Il y en avait.

L'encre s'était desséchée au fond de l'écritoire.

Impatiente, Olympe fouilla à droite, à gauche, trouva un crayon et, d'une grande écriture énergique, traça ces lignes :

« Mon ami,

» Je vais vous porter un grand coup, je le sais, mais il est des destinées contre lesquelles il est inutile de lutter.

» Je n'étais pas faite pour l'existence médiocre que vous me donnez, il me faut la vie large, le luxe.

» Si je ne vous avais pas trompé pendant cette dernière absence, je vous aurais trompé plus tard.

» Je ne mérite même pas votre colère : oubliez-moi, je pars sans retour.

» Adieu.

» OLYMPE. »

Elle mit cette lettre sous enveloppe, écrivit dessus le nom de son mari, la posa sur le bureau.

Et elle sortit de la chambre sans une hésitation, sans se retourner, ne ressentant même pas un frisson à la pensée de l'atroce déchirement qu'allait éprouver ce malheureux, qui, à défaut de fortune, lui avait apporté, avec un nom honoré, un bien-être, une situation, qu'eussent enviés bien des femmes, cet homme qui l'avait épousée contre la volonté maternelle et qu'elle payait en lui jetant à la face, comme une poignée de boue, l'aveu de son adultère.

Elle arrivait dans le couloir et avançait la main pour ouvrir la porte, quand la sonnerie de l'entrée résonna brusquement.

Elle tressauta, recula, et resta contre le mur, retenant sa respiration, comme si elle craignait qu'on l'entendît sur le palier.

Une seconde d'attente... nouveau coup de sonnette, pressant, impatient.

Peut-être était-ce la concierge qui montait...

Mais Mme Dalbert le lui avait défendu.

Qui sait s'il ne venait pas d'arriver une lettre pour elle...

Pourquoi donc cette hésitation à ouvrir ?

Pourquoi ce tremblement si violent que ses dents s'entre-choquaient ?

Qui pouvait venir ?

Personne à cette heure.

On parlait, on chuchotait de l'autre côté de cette porte.

Des gens qui se trompaient, probablement.

Elle croyait qu'ils s'en allaient, lorsqu'on sonna avec plus de violence pour la troisième fois.

Et, comme elle ne bougeait toujours pas, elle perçut maintenant, distinctement, ces mots articulés très haut :

— Elle y est ! puisque la concierge l'a vue monter, il n'y a pas une demi-heure.

Cette voix, elle la connaissait.

Elle l'entendait jadis de loin en loin... assez souvent pour que, à cet instant, elle glaçât son sang dans ses veines.

Et livide, les yeux hagards, Olympe cherchait l'issue par laquelle elle pourrait fuir.

Il n'y avait point, desservant l'appartement, d'escalier de service.

Elle se sentait dans une impasse.

S'obstiner à laisser la porte close ne la tirerait point d'embarras.

On savait qu'elle était chez elle.

La sonnerie marchait maintenant sans discontinuer.

Se fût-elle trouvée au fond de l'appartement, tout fermé, il fallait qu'elle l'entendît.

Mme Dalbert rappela à son secours cette audace, cette résistance, qui ne la guittaient que dans des circonstances exceptionnellement graves.

Et celle-ci l'était.

Seulement un peu de sang-froid, d'aplomb, elle échappait au péril...

Très doucement, elle fit quelques pas en arrière, jusqu'à la porte de la chambre laissée entr'ouverte, et qu'elle ferma en la claquant, marcha bruyamment dans le couloir, puis ouvrit d'un seul coup.

Elle avait devant elle deux femmes, l'une tout de noir habillée, sans être du reste en une coiffe aux ailes blanches, encadrant un visage parcheminé, aux prunelles rondes, au front étroit et têtu.

La première était aussi maigre que la seconde, mais très pâle, une tête émaciée, aux cheveux bien lissés en bandeaux plats, noirs encore avec des fils d'argent de place en place, aux